TABLEAU DES GARANTIES ZEN SANTÉ SENIOR

Contrat imaginé par Zenioo, avec comme gestionnaire Génération et assuré par Swiss Life

	HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Questionnaire de santé / Délai d'attente	Sans QS / 1 mois	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
HOSPITALISATION							
Honoraires							
dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	150 %	100 %	125 %	150 %	200 %	250%	300 %
À partir de la 2 ^{ème} année	150 %	125 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
À partir de la 3 ^{ème} année	150 %	150 %	175 %	200 %	250 %	300 %	350 %
hors OPTAM ou OPTAM-CO	130 %	100 %	105 %	130 %	180 %	200 %	200 %
Forfait journalier hospitalier ⁽¹⁾ Durée illimitée	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Frais de séjour				l		l	
-	Dht intágral	Dht intégral	Dht intégral	Dht intégral	Dht intégral	Dht intégral	Dht intégral
Secteur conventionné	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Section non conventionné	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres frais							
Exclu si ECO 1 / > Chambre particulière ^{(3) (4)} - Forfait par	40 € / jour	_	40 € / jour	45 € / jour	55 € / jour	65 € / jour	80 € / jour
journée	40 € 7 Jour	-	40 € 7 jour	45 € 7 Jour	55 € 7 Jour	65 € 7 Jour	80 € 7 Jour
> Frais accompagnant, télévision, téléphone et Internet (20 jours par événement)	5€/jour	5€/jour	5€/jour	10 € / jour	10 € / jour	15 € / jour	20 € / jour
> Transport du malade	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
SOINS COURANTS	100 70	100 70	100 70	100 70	100 70	100 70	100 %
Honoraires médicaux :							
médecins généralistes et spécialistes, radiologi	e, imagerie, écl	hographie, acte	s de spécialité	et actes technic	ques médicaux	(ATM)	
dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200 %	250 %
hors OPTAM ou OPTAM-CO	-	100 %	100 %	110 %	130 %	180 %	200 %
Hospitalisation à domicile	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires paramédicaux	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200 %	250 %
Analyses et examens de laboratoire	-	100 %	100 %	130 %	150 %	200%	250 %
Consultations non remboursées par la							
Sécurité sociale - Médecines complémentaires : acupuncteurs,							
chiropracteurs, diététiciens, étiopathes,							
homéopathes, mésothérapeutes,	-	50 € / an	50 € / an	75 € / an	100€ / an	125 € / an	150 € / an
naturopathes, pédicures, ostéopathes,							
podologues, psychologues, réflexologues,							
sexologues, sophrologues							
À partir de la 3 ^{ème} année		75 € / an	100 € / an	150 € / an	175 € / an	200 € / an	225 € / an
Médicaments et homéopathie :							
> remboursés par la Sécurité sociale à 65 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
> remboursés par la Sécurité sociale à 30 %	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Exclu si ECO 2 /	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
> remboursés par la Sécurité sociale à 15 % Matériel médical : prothèses							
orthopédiques, prothèses capillaires, gros et							
petit appareillage (bas de contention,			100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
semelles orthopédiques, orthèses, prothèse	-	100 %	+ 75 € / an	+ 100 € / an	+ 125 € / an	+ 150 € / an	+ 200 € / an
capillaire) remboursés par la Sécurité							,
sociale							
Cures thermales							
> Honoraires et frais remboursés par la	-	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Sécurité sociale			100 /0	100 /0	100 /0	100 /0	
> Forfait hébergement et dépassements soins	-	-	75 € / an	100 € / an	125 € / an	150 € / an	200 € / an
À partir de la 2 ^{ème} année	-	_	75 € / an	100 € / an	125€ / an	150 € / an	200 € / an
À partir de la 3 ^{ème} année		- 100 € / an	125 € / an	150 € / an	150 € / an	200 € / an	300 € / an
7. partir de la 5 allifee					.55 67 411		555 C7 UIT



		1					
	HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Prévention							
> Forfait Prévention : ensemble des actes de							
prévention prévus dans le cadre de la	-	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an	50 € / an
réglementation des contrats responsables							
Exclu si ECO 1 /							
> Médicaments non remboursés par la							
Sécurité sociale avec ou sans prescription			15.67	20.67-	20.67-	10.67.55	50 € / an
médicale, vaccins prescrits non remboursés	-	-	15 € / an	20 € / an	30 € / an	40 € / an	50 € / an
par la Sécurité sociale, glucomètre,							
autotensiomètre							
OPTIQUE							
Équipements 100 % Santé * : Équipement (1		erres) entrant d	ans le cadre du	ı panier de soin	is 100 % Santé ^s	* (classe à prise	en charge
renforcée) ^(b) – Renouvellement tous les 2 ans	(c)						
> Un équipement de deux verres de classe A	_	Dht intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Dht intágral	Rbt intégral	Rbt intégral
+ monture de classe A	-	Rbt intégral	Rocintegral	Rocintegral	Rbt intégral	Rounilegrai	Rutifilegrai
> Une monture de classe B (associée à deux	_	100.04	40.6	50 €	60 €	90 £	100 €
verres de classe A)		100 %	40 €			80€	100€
Équipements hors 100 % Santé * : Équipeme	ent entrant dan	s le cadre du pa	nier libre (b) – R	enouvellement	tous les 2 ans	c) – Le rembour	sement de la
monture est plafonné à 100 €							
> Une monture de classe B avec 2 verres		100.04	100 €	150.6	200 €	250.6	300€
simples	-	100 %	100 €	150 €	200€	250 €	300€
> Une monture de classe B avec au moins un		100.0/	200.6	250.6	200.0	250.6	4F0.C
verre complexe ou très complexe	-	100 %	200 €	250 €	300 €	350 €	450 €
Lentilles de contact							
> Lentilles remboursées par la Sécurité		100.0/	100.0/	100.0/	100.0/	100.0/	100.0/
sociale	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
> Forfait lentilles remboursées ou non par la			50.67	75.67	100.57	425.67	450.67
Sécurité sociale	-	-	50 € / an	75 € / an	100 € / an	125 € / an	150 € / an
Chirurgie réfractive	-	-	100 € / an	150 € / an	200 € / an	250 € / an	300 € / an
À partir de la 2 ^{ème} année			200 € / an	250 € / an	300 € / an	400 € / an	500 € / an
DENTAIRE							
Soins							
> Soins dentaires, prophylaxie,							
parodontologie, prévention remboursés par	_	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
la Sécurité sociale							
> Inlays - onlays remboursés par la Sécurité							
sociale hors cadre du panier de soins 100 %							
Santé * et entrant donc dans le champ des	-	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	300 %
paniers honoraires modérés ^(a) ou libres							
> Inlays-core remboursés par la Sécurité							
sociale hors cadre du panier de soins 100 %							
Santé * et entrant donc dans le champ des	-	100 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
paniers honoraires modérés ^(a) ou libres							
Soins et prothèses 100 % Santé *	1	1	1	1	1	1	1
> Actes prothétiques et inlays-cores entrant							
dans le cadre du panier de soins 100 % Santé							
* sans reste à charge pour l'assuré (classe à	-	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
remboursement renforcé)							
Prothèses hors 100 % Santé *	1	1	1	1	1	1	1
> Actes prothétiques hors cadre du panier de							
soins 100 % Santé* et entrant donc dans le							_
champ des paniers honoraires modérés ^(a) ou	-	100 %	150 %	175 %	225 %	275 %	325 %
libres							
À partir de la 3 ^{ème} année	_	125 %	175 %	200 %	250 %	300 %	350 %
Actes dentaires non remboursés par la Séc		125 /0	1/5/0	200 /0	250 /0	J 500 /0	J J J J J J
> Implantologie, orthodontie, prothèses,	a. ice sociale						
parodontologie	-	-	-	100 € / an	150 € / an	200 € / an	300 € / an
À partir de la 2 ^{ème} année	_	_	_	150 € / an	200 € / an	300 € / an	400 € / an
À partir de la 3 ^{ème} année		_	_	200 € / an	250 € / an	350 € / an	500 € / an
A partif de la 5° diffiée				200 € / dil	250 € / dil	220 £ / dll	JOU E / dil



TABLEAU DES GARANTIES ZEN SANTÉ SENIOR

Contrat imaginé par Zenioo, avec comme gestionnaire Génération et assuré par Swiss Life

		HOSPI	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
AIDES AUDITIVES								
Équipements 100 % San	té *							
> Aides auditives rembou	rsées par la Sécurité							
sociale de classe 1 entran	t dans le cadre du							
panier de soins 100 % Sar	nté * (classe à	-	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
remboursement renforcé) - Renouvellement							
tous les quatre ans ^(d)								
Équipements hors 100 %								
> Aides auditives rembou sociale hors panier de soi (appareil de classe 2 à pri Renouvellement tous les Remboursement maximu oreille à appareiller (d)	ns 100 % Santé * x libre) - quatre ans ^(d) -	-	100 %	100 % + 75 € / an	100 % + 100 € / an	100 % + 125 € / an	100 % + 150 € / an	100 % + 200 € / an
À na	artir de la 3 ^{ème} année		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
·			100 //	+ 200 € / an	+300 € / an	+ 400 € / an	+ 500 € / an	+ 700 € / an
ASSISTANCE - SERVICES								
Assistance		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
> Carte Blanche : Tiers pa équipements à des tarifs qualité, pas d'argent à ava nombreux professionnels	modérés et de ancer chez de	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Téléconsultation illimité	ée	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RENFORTS								
Hospitalisation +	garanties en cas FAM : + 25 % culière : + 20 € / jour gnant, télévision, téléphone € / jour		Honor	aires +	de dépasseme o Honoraire consultation	eurs rembourse ents d'honoraire es d'hospitalisat ons des médeci rit au DPTAM:	ion et ins n'ayant	

À l'exception de la formule Hospi, Les garanties du contrat **ZEN SANTÉ SENIOR** décrites ci-dessous respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables et solidaires » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. De ce fait, elles peuvent bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation. Le contrat **ZEN SANTÉ SENIOR** s'adaptera donc automatiquement à la réforme des soins et équipements à prise en charge renforcée (dite **«100% Santé*»**).

Elles prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau des garanties ci-dessus.

Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme « Remboursement intégral », les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de la Sécurité sociale. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés et des « Prix Limites de Ventes » (PLV) et des « Honoraires Limites de Facturation » (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur ^(a).

- OPTAM: Option Pratique Tarifaire Maitrisée
 OPTAM-CO: Option Pratique Tarifaire Maitrisée Chirurgie / Obstétrique
- 2. Hors régime Alsace Moselle
- 3. Limitation à 30 jours par an et par assuré pour les séjours de rééducation, convalescence, réadaptation fonctionnelle
- 4. La chambre particulière n'est pas garantie pour les séjours de psychiatrie ou neuropsychiatrie, diététique, gériatrie
- * tels que définis réglementairement

(a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. Pour le remboursement de prothèses dentaires entrant dans le cadre du panier 100 % Santé * ou dans le panier à honoraires modérés, les remboursements (Sécurité sociale + Zen Santé Senior) sont limités aux honoraires limites de facturation (HLF) tels que définis par la réglementation.

(b) Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale. Les remboursements intègrent la prestation d'appairage et supplément pour verres avec filtre en complément de la Sécurité sociale et à hauteur du ticket modérateur.

(c) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances oculaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur. Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances oculaires prévue par la réglementation en vigueur. (d) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L. 165-1. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. Conformément à l'article R.871-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller. Une aide auditive de classe I doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en vigueur.





Zen Santé Senior by ZENIOO Comprendre vos remboursements

Comprendre le langage de votre complémentaire santé

Le montant remboursé par votre complémentaire est exprimé soit en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (% BRSS), soit en euros (forfait).

- «1 BRSS » signifie que la prise en charge totale (Sécurité sociale + complémentaire santé) correspond à 1 du tarif fixé par l'assurance maladie (et non 1 des dépenses réelles). Les dépassements d'honoraires restent à votre charge.
- «125 % BRSS », « 150 % BRSS » ou « 200 % BRSS » signifie que la base de remboursement est 1,25 fois, 1,5 fois ou 2 fois supérieure au tarif fixé par la Sécurité sociale. Ces garanties couvrent les dépassements d'honoraires.
- o **Forfait en euros :** votre complémentaire rembourse la somme indiquée, en plus du remboursement.

Comprendre le langage de la Sécurité sociale

La base de remboursement de la Sécurité sociale (ou BRSS). La Sécurité sociale définit un montant de remboursement pour chaque acte médical. C'est sur ce montant (BRSS) que sont calculés vos remboursements.

Le montant remboursé par la Sécurité sociale. Pour chaque acte médical, la Sécurité sociale ne rembourse qu'un pourcentage de la BRSS fixée.

La franchise et la participation forfaitaire Ce sont des frais appliqués la Sécurité Sociale qui restent à votre charge. (0,50 € par boîte de médicament et acte médicale et 2 € pour un transport sanitaire).

Le ticket modérateur correspond à la différence entre le tarif fixé par la Sécurité Sociale et le remboursement de cette dernière. Il est à votre charge.

Déchiffrer le remboursement de vos dépenses de santé

Exemple d'un remboursement pour une consultation par un médecin traitant en secteur 2 et une prise en charge par la complémentaire sur la base de 150 % de la BRSS par la complémentaire santé





	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Forfait journalier Dépense engagée : 20 €	Remboursement Zen Santé Senior	20,00€	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Remboursement Sécu. soc. : 0 €	Reste à charge	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior	40,00 €	0,00 €	40,00 €	45,00 €	55,00 €	60,00€	60,00 €
	Reste à charge	20,00€	60,00€	20,00€	15,00€	5,00 €	0,00€	0,00€
	Formule ZEN Sant	é Senior Opt	ion Hospitali	isation +				
		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Chambre particulière Dépense engagée : 60 €	Remboursement Zen Santé Senior	60,00€	20,00€	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€
Remboursement Sécu. soc : 0 €	Reste à charge	0,00€	40,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Formule ZEN Sant	é Senior Opt	ion Eco 1					
		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior	40,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
	Reste à charge	20,00€	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€	60,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior	321,86 €	91,96 €	206,91 €	321,86 €	551,76€	781,66 €	932,16€
	Reste à charge	610,30 €	840,20 €	725,25€	610,30 €	380,40€	150,50 €	0,00€
Honoraires de chirurgien	Formule ZEN Sant	té Senior Opt	ion Hospitali	isation +				
avec dépassement d'honoraires maîtrisés		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
(adhérent OPTAM) en clinique pour une pose de	Remboursement Zen Santé Senior	436,81 €	206,91 €	321,86€	436,81 €	666,71 €	896,61 €	932,16€
prothèse de hanche	Reste à charge	495,35 €	725,25 €	610,30 €	495,35 €	265,45€	35,55€	0,00€
Dépense engagée : 1 300 € Remboursement Sécu. soc. :	Formule ZEN Sant	té Senior Hor	oraires +					
367,84 €		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior	321,86 €	91,96 €	206,91 €	321,86 €	551,76€	781,66 €	932,16€
	Reste à charge	610,30 €	840,20 €	725,25 €	610,30 €	380,40 €	150,50 €	0,00€

	Zen Santé Senior	81,51 €	0,00 €	13,59 €	81,51 €	159,30 €	159,30 €	159,30 €			
	Reste à charge	101,79€	183,30 €	169,72€	101,79€	24,00 €	24,00€	24,00 €			
Honoraires du chirurgien	Formule ZEN Sant	té Senior Opt	ion Hospitali	sation +							
avec dépassement d'honoraire libres (non		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
adhérent OPTAM) opération	Remboursement Zen Santé Senior	149,44 €	67,93 €	81,51 €	81,51 €	159,30€	159,30 €	159,30€			
chirurgicale de la cataracte Dépense engagée : 431 €	Reste à charge	33,87 €	115,38 €	101,79€	101,79€	24,00 €	24,00€	24,00 €			
Part forfaitaire : 24 € Remboursement Sécu. soc. :	Formule ZEN Santé Senior Honoraires +										
247,70 €		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
	Remboursement Zen Santé Senior	159,30 €	135,85€	149,44€	159,30 €	159,30€	159,30 €	159,30€			
	Reste à charge	24,00 €	47,45 €	33,87 €	24,00 €	24,00 €	24,00€	24,00 €			

Formule 1

Formule

Zen Santé Senior

Formule



Formule 2

Formule 3

Formule 4

Formule 5

Formule 6

Consultation d'un médecin
généraliste sans
dépassement d'honoraire

Dépense engagée : 25 € Part forfaitaire : 1 € Remboursement Sécu. soc. :

16,50 €

Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
Remboursement Zen Santé Senior	0,00 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50€	8,50 €			
Reste à charge	8,50 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00€	1,00 €			
Formule ZEN Santé Senior Option Honoraires +										
	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50 €	8,50€	8,50 €			
Reste à charge	9.50 €	1.00 €	1,00 €	1.00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €			

Consultation d'un médecin spécialiste sans dépassement d'honoraire

Dépense engagée : 30 € Part forfaitaire : 1 €

Remboursement Sécu. soc. : 20 €

	Zen Santé Senior	Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00 €	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€
	Reste à charge	11,00 €	1,00€	1,00€	1,00€	1,00 €	1,00€	1,00 €
:	Formule ZEN Sant	té Senior Opt	ion Honorair	es +				
		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	Remboursement Zen Santé Senior		Formule 1 10,00 €	Formule 2 10,00 €	Formule 3 10,00 €	Formule 4 10,00 €	Formule 5 10,00 €	Formule 6 10,00 €

Consultation Spécialiste en Cardiologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent OPTAM)

Formule

Formule

Dépense engagée : 80 € Part forfaitaire : 1 € Remboursement Sécu. soc. :

34,70 €

Zen Sante Senior	поѕрі								
Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	16,30 €	16,30 €	31,60 €	41,80€	45,30 €	45,30 €		
Reste à charge	46,30 €	30,00€	30,00 €	14,70 €	4,50 €	1,00€	1,00 €		
Formule ZEN Santé Senior Option Honoraires +									
	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6		
Remboursement Zen Santé Senior		Formule 1 41,80 €	Formule 2 41,80 €	Formule 3 45,30 €	Formule 4 45,30 €	Formule 5 45,30 €	Formule 6 45,30 €		

Formule 1 Formule 2 Formule 3 Formule 4 Formule 5 Formule 6

Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraire libre (non adhérent à un DPTAM)

Dépense engagée : 56 € Part forfaitaire : 1 €

Remboursement Sécu. soc. : 20 €

Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	10,00€	10,00€	13,00 €	19,00€	34,00 €	36,00 €
Reste à charge	36,00€	26,00€	26,00€	23,00 €	17,00€	2,00€	1,00 €
Formule ZEN Sant	té Senior Opt	ion Honorair	es +				
	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	25,00 €	25,00 €	28,00€	34,00€	36,00 €	36,00€
Reste à charge	36,00 €	11,00 €	11.00 €	8.00€	2,00 €	1.00 €	1,00 €



	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Équipement optique en classe A (monture + verres) de verres unifocaux	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	102,50€	102,50€	102,50 €	102,50€	102,50€	102,50 €
(équipement 100 % Santé) Dépense engagée : 125 € Remboursement Sécu. soc. : 22,50 €	Reste à charge	102,50 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Optique (1 monture de classe B + avec au moins un verre complexe ou très	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	102,50 €	102,50€	102,50 €	102,50 €	102,50€	102,50 €
complexe) Dépense engagée : 300 € Remboursement Sécu. soc. : 0,15 €	Reste à charge	102,50 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Détartrage Dépense engagée : 28,92 €	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	8,68 €	8,68€	8,68€	8,68€	8,68€	8,68 €
Remboursement Sécu. soc. : 20,24 €	Reste à charge	8,68 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6	
Couronne céramo-métallique	Année 1 et 2								
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	
sur incisives, canines et	Reste à charge	416,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
premières pré-molaires	Année 3 et suivante								
(prothèse 100 % Santé) Dépense engagée : 500 € Remboursement Sécu. soc. : 84 €		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6	
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	416,00€	
	Reste à charge	416,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6	
Couronne céramo-métallique	Année 1 et 2								
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	35,50 €	95,50 €	125,50€	185,50€	245,50 €	305,50€	
sur deuxièmes pré-molaires	Reste à charge	454,20 €	418,20 €	358,20€	328,20 €	268,20€	208,20€	148,20€	
(prothèse du panier	Année 3 et suivante								
"maîtrisé") Dépense engagée : 538,20 € Remboursement Sécu. soc. : 84 €		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6	
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	65,50 €	125,50€	155,50 €	215,50€	275,50 €	335,50€	
	Reste à charge	454,20 €	388,20 €	328,20€	298,20 €	238,20 €	178,20 €	118,20€	



	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
Couronne céramo-métallique	Année 1 et 2	Année 1 et 2									
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	32,25 €	86,00€	112,87 €	166,62€	220,37 €	274,12€			
	Reste à charge	462,95€	430,70 €	376,95€	350,08 €	296,33 €	242,58 €	188,83€			
sur molaires Dépense engagée : 538,20 €	Année 3 et suivante										
Remboursement Sécu. soc. : 75,25 €		Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6			
	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	59,12€	112,87€	139,75 €	193,50€	247,25€	301,00€			
	Reste à charge	462,95€	403,83 €	350,08€	323,20 €	269,45 €	215,70 €	161,95€			

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Séance d'ostéopathie Dépense engagée : 50 €	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00€	50,00 €
Remboursement Sécurité sociale : 0 €	Reste à charge	50,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Aide auditive de classe 1 par oreille (équipement 100 % Santé)	Remboursement Zen Santé Senior	0,00 €	710,00 €	710,00 €	710,00 €	710,00 €	710,00 €	710,00€
Dépense engagée : 950 € Remboursement Séc. soc. : 240 €	Reste à charge	710,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

	Formule Zen Santé Senior	Formule Hospi	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
Aide auditive de Classe 2 par oreille	Remboursement Zen Santé Senior	0,00€	160,00€	235,00€	260,00 €	285,00 €	310,00€	360,00€
Dépense engagée : 1 476 € Remboursement Sécu. soc. : 240 €	Reste à charge	1 236,00 €	1 076,00 €	1 001,00 €	976,00 €	951,00 €	926,00€	876,00 €

